



BANQUE
NATIONALE

Jeu. Set. Équité.



PROGRAMME DE SUBVENTIONS DU TENNIS COMMUNAUTAIRE

APERÇU

En partenariat avec la Banque Nationale, le programme de subventions du tennis communautaire Jeu. Set. Équité. offre aux organisations travaillant dans le secteur communautaire la possibilité de promouvoir l'équité au tennis et de soutenir les femmes et les filles qui s'identifient comme telles en les encourageant à continuer de jouer, à s'épanouir et à acquérir des compétences en leadership par l'entremise du tennis. Cela fait partie de la **stratégie à long terme** de Tennis Canada de créer un changement durable pour les femmes et les filles dans le sport.



CALENDRIER*

Mardi 3 février	Début du processus de candidature
Mardi 3 mars	Fin du processus de candidature; début de l'étude des candidatures
Jeudi 16 avril	Fin de l'étude des candidatures; communication avec tous les candidats
Fin avril	Annonce des bénéficiaires
Fin juin	Distribution des subventions
Fin octobre	Rapports à remettre

*Le calendrier est sujet à modification, et les changements seront publiés dans le [site Web](#) de Tennis Canada.

UN NOUVEAU VOLET DE FINANCEMENT!

À partir de 2026, le programme de subventions pour le tennis communautaire comprendra deux volets de financement :

Volet A :

Subvention pour un an jusqu'à concurrence de 7 500 \$

Volet B (Nouveau) :

Les anciens bénéficiaires de la subvention du tennis communautaire peuvent demander jusqu'à 20 000 \$ sur une période de deux ans

Pour en savoir plus sur chaque volet de financement, consultez les renseignements ci-dessous !



VOLET A: SUBVENTION POUR UN AN

A. QUI EST ADMISSIBLE?

Admissibles :

- Organismes sans but lucratif ou groupes communautaires qui offrent des activités de tennis communautaire
- Par exemple: clubs de tennis, organismes de bienfaisance, centres communautaires autochtones, associations de nouveaux arrivants, et universités

Non admissibles :

- Associations provinciales et territoriales de tennis
- Organisations à but lucratif
- Particuliers

B. QUELS TYPES D'INITIATIVES SONT ADMISSIBLES?

- Des initiatives axées sur la participation, la rétention ou l'avancement des femmes et des filles qui s'identifient comme telles.
Au moins 70 % du financement doit être consacré aux femmes et aux filles.
- Exemples d'initiatives admissibles :
 - Nouveau programme pilote
 - Amélioration d'un programme existant déjà reçu du financement
 - Initiatives qui augmentent les possibilités pour les femmes et les filles de participer à des programmes, à des formations ou à des compétitions

- Initiatives qui soutiennent le renforcement des capacités d'éducation et de formation pour atteindre l'équité
- Les candidatures doivent démontrer comment les mesures de sécurité (physique, psychologie, culturelle) seront appliquées.

Exemples de dépenses admissibles :

- Frais d'inscription
- Venue/endroit/heures de terrains
- Frais de formation et d'éducation
- Soutien/personnel
- Marketing et communications
- Équipement
- Garde d'enfants pour favoriser la participation aux activités

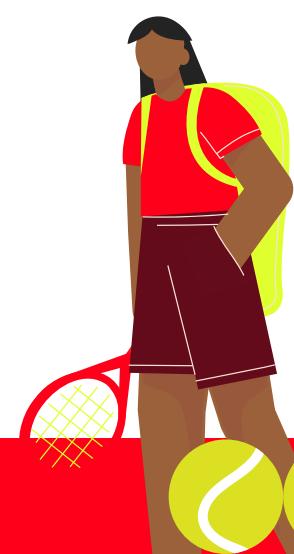


Exemples de dépenses non admissibles :

- Dépenses personnelles
- Équipement haut de gamme ou non essentiel
- Activités non cohérentes avec l'objectif de la subvention
- Projets d'investissement



*Veuillez noter que le financement ne peut pas être appliqué rétroactivement aux initiatives proposées.



VOLET B: SUBVENTION POUR DEUX ANS

A. QUI EST ADMISSIBLE ?

Admissibles :

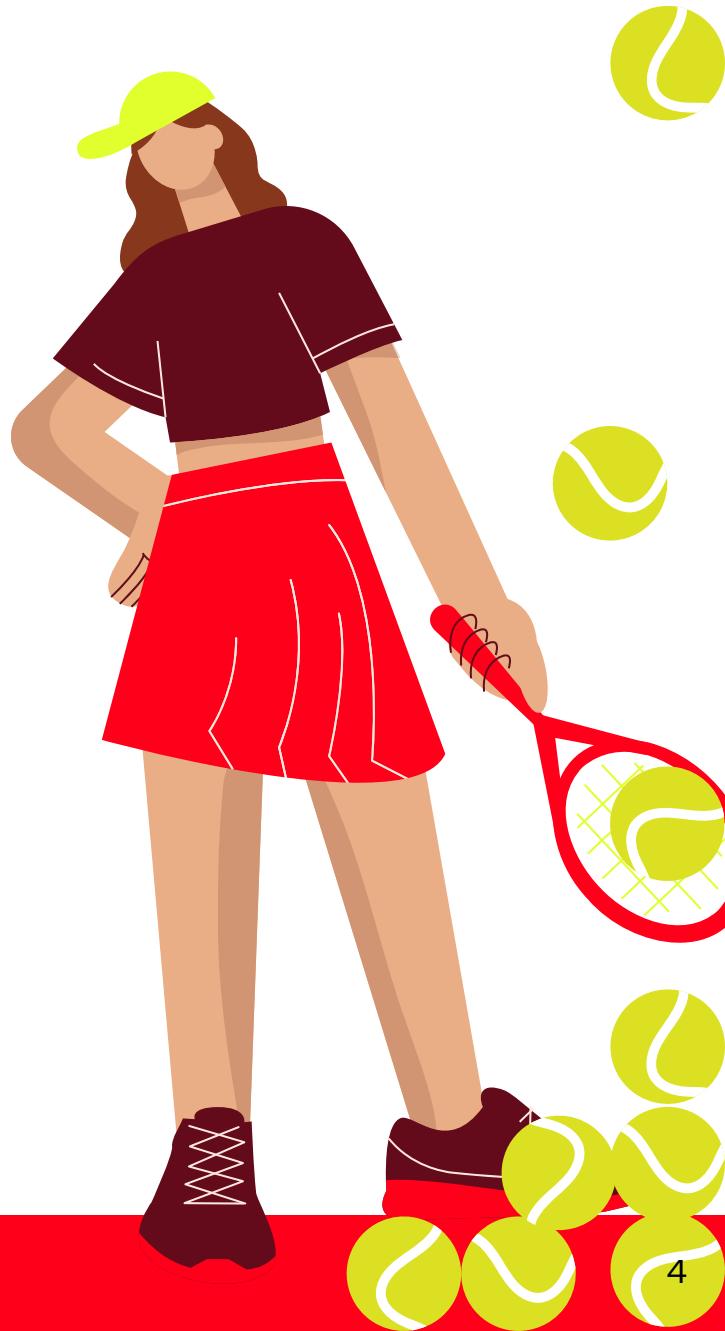
- Bénéficiaires précédents des Subventions communautaires de tennis – organismes à but non lucratif au service de la communauté de base.

Non admissibles :

- Associations provinciales et territoriales de tennis
- Organisations à but lucratif
- Particuliers

→ Intégration du travail en matière d'équité au sein des systèmes organisationnels grâce à une formation continue, à l'éducation et au renforcement des capacités

- Les initiatives doivent démontrer comment les mesures de sécurité (physiques, psychologiques, culturelles) seront prises en compte.



B. QUELLES INITIATIVES SONT ADMISSIBLES ?

- Les initiatives qui mettent l'accent sur des effets à long terme en matière de participation, de rétention et/ou d'avancement des femmes et des filles qui s'identifient comme telles, et dont **au moins 70 % du financement est destiné aux femmes et aux filles.**

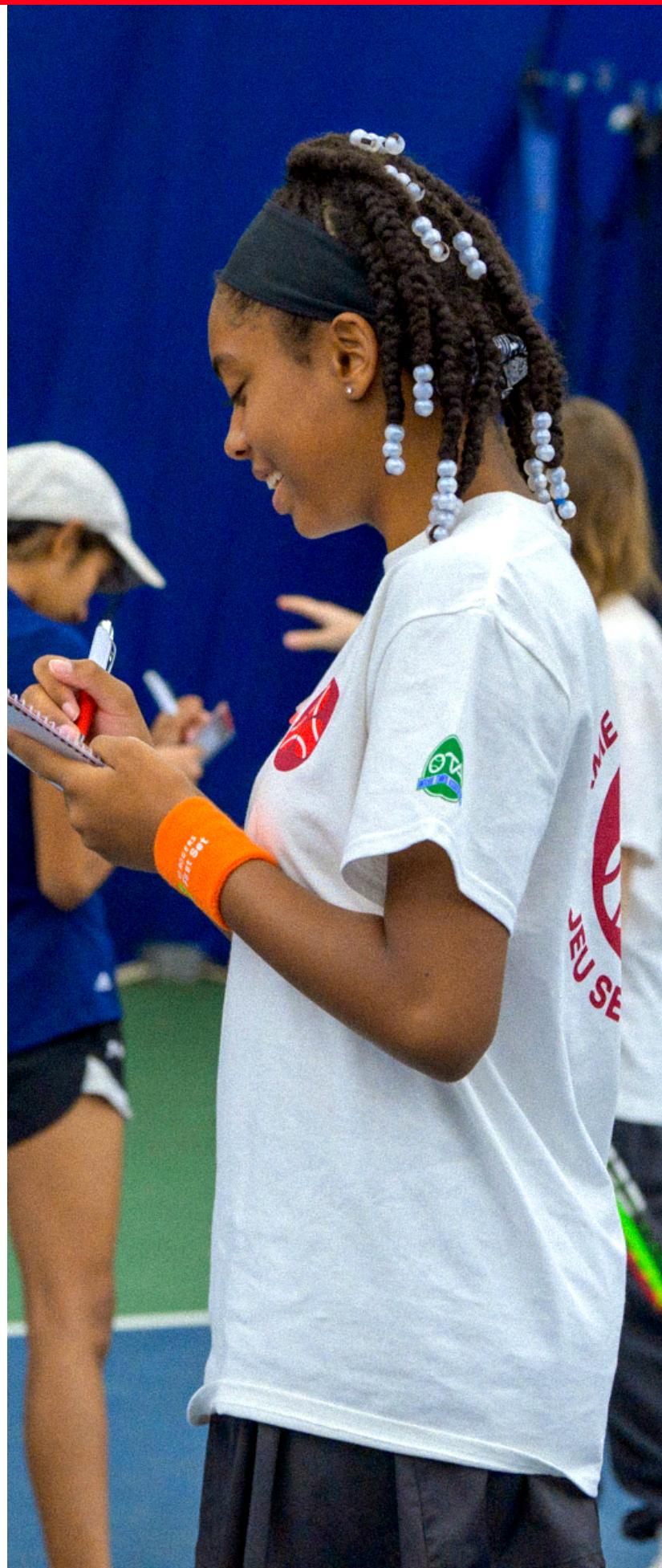
- Exemples d'initiatives admissibles :
 - Mise à l'échelle et pérennisation d'un programme éprouvé ou d'une initiative précédemment financée afin de soutenir un impact à long terme
 - Mise en place de parcours structurés et durables pour l'entraînement, l'arbitrage et le développement de la relève en leadership

VOLET A/B

C. CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES

Dans le cadre de *l'engagement du gouvernement fédéral à atteindre l'égalité des genres à tous les niveaux du sport d'ici 2035*, et en harmonie avec les *5 piliers de Jeu. Set. Équité.*, Tennis Canada encourage les candidats à tenir compte des éléments suivants afin d'améliorer les pratiques équitables :

- Votre organisation compte-t-elle 40 % de femmes parmi ses dirigeants ? Cela comprend les entraîneurs, le personnel et les membres du conseil d'administration, s'il y a lieu.
- Si vous animez des programmes, ceux-ci sont-ils dirigés par des instructeurs actifs et certifiés de Tennis Canada ? Si l'accès à des instructeurs actifs et certifiés est limité, quelles mesures de rechange sont en place pour assurer un enseignement de haute qualité et la sécurité des participantes ?
- Votre organisation souhaite offrir des programmes fondés sur la recherche pour les filles au tennis, mais ne sait pas par où commencer ? Pensez à utiliser le programme de subventions du tennis communautaire pour organiser une *activité Filles. Set. Match.* Pour obtenir plus de renseignements, communiquer avec votre APTT.



PROCESSUS DE CANDIDATURE

Date limite de dépôt des candidatures :

Le mardi 3 mars 2026, à 16 h (HE)

Tennis Canada s'engage à assurer un processus de candidature inclusif.

Si vous avez besoin d'un accommodement pour remplir ce formulaire, veuillez communiquer avec gsegrant@tenniscanada.com.

Pour faire une demande de subvention, visitez [le site Web!](#)

Consultez les conseils ci-dessous:

- **Clarté et détails:** Assurez-vous que la proposition fournit des renseignements clairs et détaillés sur l'initiative et sa portée directe sur les femmes et les filles. Bien que les concepts généraux soient bienvenus, il est important d'inclure une description complète des activités planifiées et des **objectifs SMART** clairement définis.
- **Précision:** Bien qu'il existe de nombreuses causes valables et de communautés à haut risque, un minimum de 70 % du financement devrait être consacré aux femmes et aux filles.
- **Justification du budget:** Fournir une justification détaillée et réaliste du budget afin de garantir que le financement sera pertinent, qu'il aura des retombées et qu'il sera transparent.
- **Pérennité:** Envisager la pérennité de l'initiative au-delà de la période de subvention. Par exemple, le financement soutiendra-t-il l'achat d'équipements utilisables à long terme ? Comment les coûts futurs pourraient-ils être atténués par des frais à faible barrière ou des sources de financement supplémentaires ? Comment le financement contribue-t-il au succès à long terme de l'initiative ? Comment les femmes et les filles continueront-elles à participer après la fin de l'initiative ?
- **Sécurité:** La sécurité peut revêtir un aspect légèrement différent dans chaque collectivité, mais il est important de tenir compte de la sécurité physique, psychologique et culturelle de toutes les personnes concernées.

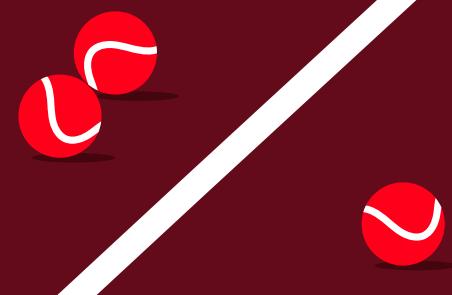


PROCESSUS DE SÉLECTION

Un comité inclusif composé de bénévoles évaluera toutes les demandes en fonction des critères d'attribution des subventions qui correspondent aux questions posées dans le formulaire. Tennis Canada, la Banque Nationale et les associations provinciales et territoriales de tennis collaboreront pour assurer un processus d'évaluation exhaustif et de qualité.

Une attention particulière sera accordée à l'inclusion et à la représentation de bénéficiaires provenant de partout au pays et représentant des groupes méritant l'équité afin de refléter la diversité au sein de notre population et d'accroître l'accès des filles et des femmes qui s'identifient comme telles.

Nous communiquerons avec tous les candidats en avril 2026 pour les informer du statut de leur demande.



BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires choisis :

1. Devront signer une entente de financement.
2. Recevront cinq (5) codes d'accès gratuit pour compléter le module en ligne [Le MEMO de l'équité des genres de Femmes et sports au Canada](#) afin de soutenir l'apprentissage continu sur le sujet.
3. Devront collaborer avec l'équipe de Tennis Canada pour diffuser des articles sur leurs activités financées. Les bénéficiaires peuvent être présentés dans les canaux de marketing et de communication de Tennis Canada. Ils recevront également une trousse pour les médias sociaux et la stratégie de la marque.
4. Devront participer aux séances d'expérience communautaire de Jeu. Set. Équité. afin d'établir un réseau, d'apprendre et de partager avec d'autres bénéficiaires de partout au pays.
5. Devront remplir un rapport qui devra contenir des détails sur le programme, tel que :
 - Le nombre de femmes et de filles concernée
 - Les résultats de l'initiative
 - La portée globale

FAQ

1. Puis-je présenter une nouvelle demande si j'ai déjà reçu une subvention ?

Les initiatives sont encouragées à intégrer des éléments de durabilité ; toutefois, cela n'empêche pas les bénéficiaires de présenter une demande de financement ultérieure. La durabilité est reconnue comme un processus, et le développement continu des programmes est valorisé. Les bénéficiaires précédents peuvent être admissibles à présenter de nouveau une demande dans le cadre du volet A ou, le cas échéant, du nouveau volet B. Les demandeurs récurrents doivent démontrer le besoin continu de financement et présenter un plan clair pour atteindre la durabilité et l'autonomie à long terme.

2. Quels sont les montants des subventions ?

En 2026, des subventions seront accordées pour tout montant allant jusqu'à 7 500 \$ pour des initiatives d'une durée d'un an, et jusqu'à 20 000 \$ sur deux ans pour des initiatives pluriannuelles. Les montants accordés sont déterminés à la discrétion de Tennis Canada, en fonction de la disponibilité des fonds.

3. Quand se fera l'annonce des bénéficiaires ?

Nous communiquerons avec tous les candidats en avril 2026 pour les informer du statut de leur demande.

4. J'aimerais faire une demande de subvention pour organiser des programmes pour les filles, mais je ne sais pas par où commencer et je n'ai aucun plan en place. Que puis-je faire ?

Pensez à utiliser le programme de subventions du tennis communautaire pour organiser une [activité Filles. Set. Match.](#)

5. Je désire obtenir une aide financière de Tennis Canada pour un projet d'immobilisation. Puis-je présenter une demande dans le cadre du programme de subventions du tennis communautaire Jeu. Set. Équité. ?

Les projets d'immobilisations ne sont pas admissibles aux subventions de tennis communautaire Jeu. Set. Équité. Pour la revitalisation des courts de tennis publics extérieurs, consultez le programme [À vous le court Banque Nationale](#). Pour obtenir de l'aide afin de construire une installation de tennis ouverte toute l'année, consultez le [Programme de courts publics intérieur présenté par Rogers](#).

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Pour toute question ou demande de renseignements, veuillez communiquer avec gsegrant@tenniscanada.com

